



# Tarifs 2022-23

## ◆ Ingénieur·e informatique et multimédia

Scolarité prise en charge par l'employeur et rémunérée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

## ◆ Licence informatique jeux vidéo

Scolarité prise en charge par l'employeur et rémunérée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

## ◆ Master jeux et médias interactifs numériques

### • En formation initiale

- Vous êtes un·e étudiant·e français·e ou ressortissant·e d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Confédération suisse, de Monaco ou d'Andorre. Le coût annuel s'élève à **335 €** (243 € de droits universitaires et 92 € de contribution de vie étudiante et de campus - CVEC). Il est possible d'obtenir sur critères sociaux une bourse du CROUS et une aide à la mobilité en master.
- Vous êtes un·e étudiant·e extra-communautaire. Vous devrez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

1. Vous vous inscrivez pour la 1<sup>re</sup> fois en master;
2. Tant que vous n'êtes pas installé·e durablement en France.

L'État français prendra alors en charge les 2/3 du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sera de **3 770 €** par année universitaire.

### • En formation continue

- Tarif individuel : sur demande
- Tarif entreprise / OPCO : **4 500 €**

## ◆ Mastère Spécialisé Interactive Digital Experiences

Designer d'expérience interactive et ludique pour le jeu vidéo, la culture et la communication

- **Temps plein** : 12 500 €
- **En formation continue** : 14 950 € (financement au titre des nouveaux dispositifs de la loi Avenir professionnel : CPF de transition, CPF, Pro A) (+ 300 € si paiement échelonné)
- **Contrat de professionnalisation** : scolarité prise en charge par l'employeur et rémunérée

## ◆ Validation des acquis (VAE, VAPP et VES)

Voir la grille tarifaire sur le site du Cnam Nouvelle-Aquitaine : <http://r.cnam.fr/ts35m>

### Renseignements

enjmin.cnam.fr | enjmin@lecnam.fr | Tél. 05 45 68 06 78  
Cnam-Enjmin, 138 rue de Bordeaux - 16000 Angoulême

